

Génocide au Rwanda : un ex-haut gradé hutu, Cyprien Kayumba, renvoyé aux assises à Paris

AFP, 8 avril 2026

M. Kayumba avait bénéficié en janvier 2025 d'un non-lieu prononcé par une juge d'instruction du pôle crimes contre l'humanité du tribunal de Paris. Mais le Parquet national antiterroriste, qui demandait son procès, avait fait appel.

La justice française a renvoyé devant la cour d'assises spéciale à Paris un ancien lieutenant-colonel hutu, Cyprien Kayumba, soupçonné de livraisons d'armes ayant servi à exterminer des Tutsi lors du génocide de 1994 au Rwanda, a appris l'Agence France-Presse (AFP), mercredi 8 avril.

Cyprien Kayumba, 71 ans, d'origine hutu, a fait toute sa carrière dans l'armée rwandaise. Il était, au moment du génocide, directeur des services financiers au sein du ministère de la défense, et chargé de la commande et de la livraison des armes.

Le septuagénaire, qui a toujours affirmé ignorer que ces armes étaient destinées aux massacres, sera jugé, à une date encore non précisée, pour complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité.

D'avril à juillet 1994, le génocide a fait, selon l'Organisation des Nations unies, 800 000 morts, Tutsi ou Hutu modérés, tués par les forces armées rwandaises et les milices extrémistes hutu Interahamwe.

M. Kayumba avait bénéficié en janvier 2025 d'un non-lieu prononcé par une juge d'instruction du pôle crimes contre l'humanité du tribunal de Paris, mais le Parquet national antiterroriste (PNAT), qui demandait son procès, avait fait appel.

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a ainsi donné raison au PNAT, infirmant l'ordonnance de non-lieu, comme l'avait demandé l'avocat général dans son réquisitoire du 14 janvier dernier,

que l'AFP a pu consulter. Elle a aussi ordonné le placement sous contrôle judiciaire de M. Kayumba, avec interdiction de quitter le territoire.

Cyprien Kayumba affirme qu'il exécutait les ordres du ministre de la défense Au soir de l'attentat contre l'avion du président hutu Juvénal Habyarimana – considéré comme l'élément déclencheur du génocide le 6 avril 1994 –, il a participé à la réunion de crise de l'état-major, où était présent le colonel Théoneste Bagosora, considéré comme le « *cerveau du génocide* ». Le 19 avril 1994, il est envoyé à l'étranger, notamment en France, pour tenter de faire exécuter des contrats d'armement déjà signés mais suspendus.

Au cours de l'enquête, Cyprien Kayumba a affirmé qu'il exécutait les ordres du ministre de la défense, qu'il n'était pas responsable de la distribution des armes et qu'il ignorait qu'elles pouvaient finir dans les mains des miliciens Interahamwe ou que l'armée participait elle-même aux massacres, une position « *particulièrement peu crédible* » selon l'avocat général.

« *Ni idéologue ni connu comme étant particulièrement virulent dans ses propos à l'endroit des Tutsi, Cyprien Kayumba n'en a pas moins soutenu dès les premiers instants les*

actions menées par le pouvoir militaire », a expliqué l'avocat général.

La magistrate instructrice avait de son côté estimé qu'il n'y avait « *pas d'éléments à charge suffisants pour caractériser son soutien ou sa complicité dans la commission des crimes* », rien n'attestant qu'il ait « *cherché à faire livrer* » des armes aux « *auteurs actifs du génocide* », ni qu'il ait « *adhéré au projet génocidaire* ».

« *C'est une déception et un choc pour M. Kayumba, après une instruction ayant duré vingt-quatre ans* », ont réagi auprès de l'AFP ses avocats, Pierre-Eugène Burghardt et Sarah Chirsén.

« *La juge d'instruction avait cru en l'innocence de M. Kayumba. Une ordonnance de non-lieu avait été rendue, ce qui est assez rare dans ce genre de dossier* », ont-ils noté, dénonçant une décision « *à rebours de la réalité du dossier* ».

Interrogé par l'AFP, Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), à l'origine de la première plainte contre M. Kayumba, a exprimé sa « *grande satisfaction* ». À ce stade, huit Rwandais ont été condamnés en France pour leur rôle dans le génocide, selon M. Gauthier, qui regrette « *la lenteur de la justice* ».